



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# EDUCATEUR JEUNES EN- FANTS

## Le métier

### Description du métier

L'éducateur de Jeunes Enfants exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. L'éducateur de jeunes enfants est un spécialiste de la petite enfance.

Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination.

En créant un environnement riche et motivant, il contribue à l'éveil des jeunes enfants et à leur apprentissage à la vie sociale.

Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale.

Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

Il travaille généralement dans des structures petite enfance gérées par des collectivités, privées ou associatives, accueillant des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Il peut également, dans de cas spécifiques travailler au sein de MECS.

### Aptitudes et compétences

L'éducateur Jeunes Enfants doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, de bienveillance, d'empathie, d'écoute, avoir la capacité à créer un dialogue avec l'équipe, à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles et/ou complexes, le sens de l'organisation et des responsabilités, de l'intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation, apprécier le travail en autonomie et avoir le sens du travail en équipe. Il doit savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Pour être EJE, il ne suffit pas d'aimer s'occuper des enfants.

### Conditions de travail

□ L'éducateur Jeunes Enfants travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire (auxiliaires de puériculture, médecins, CAP Petite Enfance...). Une bonne entente est indispensable : même en désaccord, il faut adopter une même ligne de conduite et éviter de se contredire devant les enfants. Il travaille en milieu souvent bruyant (cris d'enfants, pleurs...) qui demande beaucoup d'énergie (être constamment vigilant, anticiper les gestes de l'enfant...) et doit se montrer disponible pour les enfants, les collègues et les familles.

Selon la structure dans laquelle il travaille, l'EJE peut être amené à travailler les week-ends et jours fériés, avoir des horaires en roulement d'équipe. Mais généralement il travaille de journée.

### Où travaille l'Educateur Jeunes Enfants ?

L'éducateur Jeunes Enfants peut travailler en crèche / multi-accueil, en relais d'assistantes maternelles, en SESSAD, en MECS, en AEMO, ou en village d'enfants.

### Salaire

Le salaire brut mensuel de l'EJE débute généralement à 1800 €. Son salaire évolue durant sa carrière.

*"L'apprentissage ? Cela a été une chance à saisir. Après un CDD de un an dans un IME mon employeur m'a proposé de continuer en apprentissage. Le travail me plaisait, l'équipe était conviviale, j'ai dit oui tout de suite ! Cet équilibre me plaît : petit à petit mon maître d'apprentissage me confie des responsabilités et mon travail s'enrichit des connaissances acquises à l'école. Je conseille bien évidemment l'apprentissage à tous ceux qui en ont l'occasion."*

Mise à jour

24 novembre 2023

# La formation

Diplôme de  
**NIVEAU VI**

## Objectifs de la formation

- ◆ Impulser et soutenir une démarche réflexive basée sur l'implication à partir de l'expérience de formation
- ◆ S'inscrire dans une analyse partagée de la pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes
- ◆ Intervenir dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe.
- ◆ Instaurer une relation éducative en adoptant une posture réflexive, questionner sa posture et son intervention et s'inscrire dans une analyse partagée de la pratique professionnelle.
- ◆ Développer des savoirs théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales
- ◆ Construire son identité professionnelle pour l'exercice du métier d'éducateur de jeunes enfants

## Organisation de la formation - 1500h

**DF1 - 500 H** : « Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille »

**DF2 - 500 H** : « Action éducative en direction du jeune enfant »

**DF3 - 250 H** : « Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle »

**DF4 - 250 H** : « Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux »

## Formation pratique - 2100h

**60 semaines de formation pratique sur le terrain (2100 h)**, réparties selon le cursus en formation.

L'apprenti doit effectuer **1 stage de 8 semaines** auprès d'un public différent et **un stage territoire de 8 semaines**

## Méthodes mobilisées

- ▶ Cours, travaux dirigés
- ▶ Séminaires, conférences, journées d'études
- ▶ Ateliers de recherche
- ▶ Mise en situation de travail, analyse de la pratique professionnelle, accompagnement individualisé/collectif
- ▶ FOAD partielle.

## Conditions d'accès à la formation

- ▶ Etre titulaire du baccalauréat
- ▶ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- ▶ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels

## La sélection

Le candidat doit s'inscrire aux épreuves de sélection du centre de formation qu'il souhaite intégrer. Si le candidat a une promesse d'embauche tardive, le CFA, en lien avec le centre de formation, peut organiser un concours complémentaire, en vue de son admission.

### Les épreuves de sélection :

- ◆ Admissibilité : une épreuve écrite
- ◆ Admission : une épreuve orale

## Dispenses et allègements de formation

Certains parcours de formation validés permettent aux candidats d'avoir des allègements ou dispenses de formation. Pour en savoir plus, contactez le centre de formation où vous souhaitez vous inscrire.

## Modalités d'évaluation

### La certification finale comprend :

- ▶ DC1 : Analyse de situation : dossier + oral (30 min) ; mémoire de pratique professionnelle : dossier + oral (40 min)
- ▶ DC2 : Dossier d'actions éducative : livret de formation, note d'analyse et oral (30 min) ; Démarche de santé et de prévention : oral (2h30)
- ▶ DC 3 : Oral (30 min) ; dossier + oral (30 min)
- ▶ DC 4 : Dossier + oral (30 min) ; écrit (4h)

## Poursuites d'études

- ▶ Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- ▶ Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- ▶ Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)

**Délai d'accès à la formation :** Rentrée en septembre

**Durée de la formation en apprentissage :** 3 ans en parcours complet



Où vous  
former ?

Les écoles  
partenaires  
du CFA

▶ IRTESS  
de Bourgogne

▶ IRTS  
de Franche -Comté



# L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de se former à un métier en intégrant le monde du travail. En tant qu'apprenti vous faites partie d'une équipe et d'une structure. Vous prendrez en responsabilité au fur et à mesure de votre parcours. De plus, l'apprentissage vous permet de proposer des idées ; de les mettre en place sur le terrain et d'en voir les effets à plus ou moins long termes. Grâce à l'apprentissage vous construisez votre propre identité professionnelle, sur le terrain, au cœur même du métier.

## Pour qui ?

- ◆ Être âgé de **29 ans maximum**.

Il n'y a pas limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut niveau et les personnes ayant un projet de création d'entreprise.

- ◆ Public en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi, salariés.

## Comment devient-on apprenti ?

- ◆ Vous prenez contact avec le CFA dès le début de votre projet d'apprentissage
- ◆ Vous devez passer les sélections du centre de formation qui propose la formation que vous avez choisie.
- ◆ Vous devez trouver un employeur.

## Le salaire de l'apprenti ?

- ◆ Il correspond à un **pourcentage du SMIC ou du SMC** (Salaire Minimum Conventionnel)
- ◆ Il **évolue** en fonction de l'âge et de l'avancée dans le contrat
- ◆ Des **dispositions particulières** peuvent être mises en place en fonction de la structure d'accueil.
- ◆ Vous avez droit aux **avantages** salariaux de la structure : prime de week-end et jours fériés, etc

SALAIRE DE BASE	
Contrat 18/20 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	43%
2ème année	51%
3ème année	67%
Contrat 21/25 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	53%
2ème année	61%
3ème année	78%
Contrat > 26 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	100%
2ème année	100%
3ème année	100%

## Les conditions de travail de l'apprenti ?

- ◆ Le **droit du travail régit l'encadrement des apprentis** chez l'employeur : durée légale du travail; congés payés, heures supplémentaires, etc...
- ◆ L'apprenti doit se **justifier de toutes ses absences** avec un arrêt de travail délivré par un médecin. Une carence salariale peut être appliquée le temps de l'absence.

## Quelle différence entre un étudiant et un apprenti ?

**La formation est exactement la même.**

L'apprenti est salarié de la structure dans laquelle il fait sa formation pratique. A ce titre, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés de la structure. Par exemple, il ne dispose plus des congés organisés par son centre de formation mais a droit aux mêmes congés payés que ses collègues.

Comme ils font partie intégrante d'une équipe, les apprentis ont tendance à s'impliquer davantage.

## Les aides aux apprentis

- ◆ Aide à la mobilité internationale. Contacter le référent mobilité du CFA pour + d'informations.
- ◆ Aide au permis de conduire : 500€ pour les apprentis inscrits dans une auto-école.
- ◆ Aide aux repas de 3€/repas du midi, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Aide au logement de 6€/nuitée, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Prêt d'un ordinateur portable aux apprentis qui en ont besoin.

## Le financement de la formation

En apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



# Le CFA vous accompagne

Vous souhaitez vous orienter dans une carrière de la santé, du social ou médico-social ? L'équipe du CFA Sanitaire et Social Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne tout au long de votre projet de formation.

## Trouver un centre de formation

Le CFA vous aide à trouver un centre de formation au plus près de votre lieu de résidence.

## La recherche d'un employeur

- ◆ Des conseils pour créer votre CV, rédiger votre lettre de motivation et préparer votre entretien d'embauche
- ◆ Des offres d'apprentissage dans votre secteur géographique
- ◆ Des conseils pour vos candidatures spontanées

## Tout au long de votre contrat

- ◆ Une visite d'installation est prévue pendant la période d'essai de 45 jours effectif en entreprise, avec vous, l'employeur, un formateur de votre école et le CFA.
- ◆ Lorsque vous ou votre employeur avez une question sur les conditions de travail
- ◆ Lorsque vous avez besoin d'un accompagnement particulier

## La rupture du contrat d'apprentissage

- ◆ Durant la période d'essai, l'employeur ou l'apprenti peut rompre son contrat sans conditions particulière
- ◆ Après la période d'essai, la rupture de contrat d'apprentissage se fait d'un commun accord ou par décision du tribunal.
- ◆ En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, le CFA peut garder l'apprenti en formation durant 6 mois sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Cette période permet à l'apprenti de retrouver un employeur, faute de quoi, sa formation prendra fin. Durant ce temps, aucune rémunération ne lui sera versée, mais il continuera de bénéficier de la formation (cours + périodes de stage)

## Un projet : une équipe à votre écoute

Contactez Léa TUPINIER, Chargée d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage :

06 77 61 49 52 - [l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## VOS REFERENTS AU CFA

### Référente Mobilité

Léa TUPINIER

### Référente Handicap Franche-Comté

Emilie BOUGLE

07 87 18 36 44

### Référente Handicap Bourgogne

Stéphanie DE DEUS

07 88 89 38 64

### Référente Socio-Professionnel

Karen BENOIST

06 76 32 78 23

06 76 32 78 23

